

## RAPPORT NATIONAL 2015

Pays: Suisse  
Organisation: Société Suisse des médecins-dentistes SSO  
Séances: ORE du 24 et 25 avril 2015 à Tbilissi  
CED du 29 et 30 mai 2015 à Riga

**La Suisse est toujours sujette à une immigration massive en provenance de l'Union Européenne, 4187 reconnaissances de diplômes ont été accordées à jour.**

### I. Changements au sein de l'association professionnelle

Après 6 ans passés à la tête de notre association professionnelle le Dr François Keller a passé le témoin au Dr Beat Wäckerle qui est un confrère de la région zurichoise et qui a une grande connaissance des dossiers de notre politique professionnelle. C'est avec brio qu'il a été élu à la présidence de la SSO.

### II. Tendances et développements

#### Immigration en provenance de l'UE

La libre circulation des personnes, entrée en vigueur en Suisse au 1<sup>er</sup> juin 2002 à travers des accords bilatéraux continue à avoir des effets incontrôlés sur l'immigration. L'acceptation du 9 février 2014 de l'initiative visant à limiter l'immigration de masse a eu de graves conséquences sur les relations bilatérales entre la Suisse et l'UE. Le comité de la SO s'est penché de manière très approfondie sur la décision populaire du 9 février et a discuté des scénarios envisageables en contact étroit avec la Commission de la Politique de la Santé et des experts externes. En ce qui concerne la mise en œuvre de l'initiative la SSO, en tant que représentant d'une profession libérale, se montre en principe sceptique envers toute tentative de renforcer le rôle régulateur de l'Etat.

En étroite collaboration avec la Fédération des médecins, la SSO et les organisations de patients se sont engagés pour que les médecins et médecins-dentistes étrangers qui souhaitent travailler en Suisse soient obligés de se soumettre à un test d'évaluation de leurs compétences linguistiques. Cette mesure a essentiellement pour objectif d'assurer la qualité des soins.

### **Caisse maladie unique : le troisième non**

Le secteur de la santé ne connaîtra pas de changement de régime. Lors de la votation populaire de septembre 2014, en se prononçant nettement contre le projet de création d'une caisse maladie publique. Le peuple (à près de 62% des voix) et les cantons (19 cantons sur 26) ont pour la troisième fois rejeté l'idée d'une caisse-maladie unique.

### **Initiatives cantonales visant à étatiser la médecine dentaire**

En Suisse, les soins dentaires sont essentiellement assurés par des médecins-dentistes indépendants. Le patient est lui-même responsable des lésions évitables. Seules les maladies non évitables du système de la mastication sont prises en charge par la communauté solidaire formée dans le cadre des assurances-maladie et accidents. Le modèle suisse de la médecine dentaire est construit sur ces éléments fondamentaux. En Suisse romande, diverses interventions parlementaires remettent en cause ce modèle qui a pourtant fait ses preuves des décennies durant. Dans le canton de Vaud, une initiative demande la mise en place d'une assurance obligatoire pour les soins dentaires. Une motion allant dans le même sens a été déposée à Genève et certains milieux valaisans préparent une intervention semblable. Le Comité de la SSO entretient des contacts étroits avec les sections concernées. Il sera indispensable de tenir un discours énergique et clair pour éviter que la politique ne s'engage dans une mauvaise direction.

### **Médecine dentaire gériatrique**

Durant l'année en revue la SSO s'est penchée de façon approfondie sur la médecine dentaire gériatrique. Les soins dentaires aux personnes âgées sont souvent peu adéquats. La SSO se refuse à accepter que des personnes dépendantes ne puissent pas bénéficier de soins dentaires adaptés. La SSO a esquissé une stratégie et des mesures visant à améliorer la situation.

### **Modifications du tarif**

La délégation tarifaire de la SSO ne désarme pas et fait tout ce qui est en son pouvoir pour faire avancer les négociations. Il faut encore attendre les avis de plusieurs autres autorités. Actuellement, il n'est pas encore possible de se prononcer sur la date d'entrée en vigueur de ce nouveau tarif attendu depuis bien longtemps.

## **III. Informations diverses**

**Service de Presse et d'Information de la SSO**  
**Postgasse 19, case postale, CH - 3000 Berne 8**  
**Tél.++ 41 31 310 20 80 fax ++ 41 31 310 20 82**  
**e-mail : [info@sso.ch](mailto:info@sso.ch) / [www.sso.ch](http://www.sso.ch)**

*Dr Ph. Rusca*  
*Délégué pour les affaires internationales de la SSO*  
*3, rue de Locarno*  
*CH-1700 Fribourg*  
*tél. ++ 41 26 322 72 42 fax ++ 41 26 322 08 32*  
*Fribourg, le 28 février 2015*